



COMMUNE D'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2021

Le **huit janvier deux mille vingt-et-un** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE, légalement convoqué le 22 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier CITRON, Maire.

Présents : Mesdames Virginie RIVES, Marie-Frédérique BELOEIL, Gloria SEQUEIRA, Gwenaëlle RENAUDIE, Elodie GAMBART.

Messieurs Olivier CITRON, Didier EUVRARD, Pierre-Yves HURFIN, Mickaël NOUZIER, Stéphane HLUBOVIC.

Secrétaire de Séance : Madame Virginie RIVES

Ordre du jour :

- **Huis clos sanitaire,**
- **Démission d'un Conseiller Municipal – remplacement dans les Commissions,**
- **Dépenses d'Investissement 2021,**
- **Devis – FAPO 2021,**
- **DETR 2021,**
- **Personnel : Lignes Directrices de Gestion,**
- **Indemnités de Fonctions,**
- **PLUi – Modification du règlement,**
- **Demande d'un administré,**
- **Affaires Diverses.**

HUIS CLOS : En raison des conditions sanitaires, je demande le vote à mains levées du Huis Clos :

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

*** Approbation du compte rendu du 09 octobre 2020**

VOTE : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

2021_01 DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS

VU la démission en date du 28 novembre 2020 de Madame Neysa BARNETT, Considérant qu'il y a lieu de la remplacer au sein des commissions et instances.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Nomme à l'unanimité CNAS : Pierre-Yves HURFIN, JUMELAGE : Pierre-Yves HURFIN..

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

2021_02 COMPTABILITE : DEPENSES D'INVESTISSEMENT (MANDATEMENT AVANT BUDGET)

autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) suivant les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRES	BUDGET 2020	AVANT Budget 2021 (un quart)
DEPENSES 20	14 334	3 583
DEPENSES 21	429 600	107 400
RECETTES 10	39 142	8 787
RECETTES 13	47 392	11 848

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

VOTE : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

2021_03 COMPTABILITE - DEVIS – FAPO 2021

Monsieur le Maire présente les devis de :

- Archivage
- Pont Noir
- Logiciels informatique
- Eclairage LEDS de l'Horloge
- Tableau Vidéo-Projecteur

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

VALIDE les devis,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du FAPO,

VALIDE le plan de financement.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

2021_04 DETR 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021

Suite à la réunion avec Madame la Sous-Préfète le 15 décembre 2020, Monsieur le Maire expose le projet « rachat du Château du Mesnil et rénovation thermique de l'Orangerie et du Pavillon de Chasse ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de rachat du Château du Mesnil et rénovation thermique de l'Orangerie et du Pavillon de Chasse.

ADOpte le plan de financement ci-dessous.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2021 – ETAT (Sous- Préfecture de Pithiviers).

CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : ABSENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

2021_05 INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS (Modifiant la DCM 2020_16)

VU la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'indemnité de deux Adjointes au Maire soit réévaluées soit à 7.7 ou 9.9.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

FIXE à 9.9 % de l'indice 1027, l'indemnité des 1^{er} et 2^{ème} Adjointes au Maire à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur Pierre-Yves HURFIN, 3^{ème} adjoint informe qu'il restituera son indemnité.

VOTE : CONTRE 1 (pour 7.7 MF Beloeil) ABSTENTION 2 (V.Rives et D. Euvrard) POUR 7

2021_06 PLUi – Proposition de modification du règlement

Suite à la lecture du règlement, les élus à la majorité refusent ce règlement, notamment pour les raisons suivantes :

- Les trop nombreuses contraintes sur les constructions existantes ou futures ainsi que sur les clôtures (Hauteur, choix des matériaux, brise-vue, ...)
- Le manque d'évolution de ce règlement par rapport aux nouveaux matériaux, aux nouvelles technologies et au développement durable (ex : panneaux solaires et photovoltaïques, nouvelles structures d'habitation : tiny house (petites maisons écologiques en bois), maisons containers, ...),
- L'extension du bâti existant dans les zones A et N (contraintes sur les surfaces),
- A contrario, le règlement pour les exploitants d'éoliennes est trop permissif.

VOTE : CONTRE 8 ABSTENTION 2 (MF Beloeil, M. Nouzier) POUR 0

AFFAIRES DIVERSES

- Demande d'un administré.
- Par Didier EUVRARD – Présentation du Journal finalisé.
- Pour information dossier l'Heure Civique – à étudier pour le prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Didier EUVRARD demande qu'une étude soit faite quant au stationnement Place des Tilleuls – La Direction des Routes sera contactée.
- Madame Virginie RIVES fait le compte-rendu de la Commission d'Action Sociale et Fêtes & Cérémonies. Elle remercie vivement les bénévoles qui ont participé à l'élaboration et la distribution des colis des aînés et du Noël des enfants puis donne lecture des remerciements reçus des bénéficiaires.
- Madame Marie-Frédérique BELOEIL fait le compte rendu de la réunion du SMORE du 09 décembre 2020.
- Madame Marie-Frédérique BELOEIL informe de la réunion du SIARCE ce même jour à la même heure.

La séance est levée à 23 heures 35.

Le Secrétaire,
Virginie RIVES.

Le Maire,
Olivier CITRON.